

académie
Rennes

direction des services
départementaux
Ille-et-Vilaine
Éducation
nationale

Service DIVEL
Division des Elèves

Dossier suivi par
Catherine PLEYBER
Chef de division

Secrétariat
Jessica Borderan
Téléphone
02 99 25 10 53

Télécopie
02 99 25 11 05

divel35@ac-rennes.fr

Adresse
1 quai Dujardin,
CS 73145
35031 Rennes

Site internet
www.ac-rennes.fr

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'Éducation nationale d'Ille et Vilaine,

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'écoles publiques pour attribution

Mesdames et Messieurs les IEN pour
information

Rennes, le 10 février 2020

N/Réf. : DIVEL/CP/ 2019-2020

Objet : Scolarisation des EFIV en sixième

SCOLARISATION DES ENFANTS ISSUS DES FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS (EFIV) EN 6ème

La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République réaffirme la nécessité de promouvoir une École inclusive pour tous les enfants, au titre du droit commun, comme enjeu « pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative ». Le principe d'inclusion scolaire et d'accès à une formation de qualité pour tous les élèves est inscrit dans le code de l'éducation.

Dès lors qu'un élève issu des familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) a été scolarisé en classe de CM2, quelle que soit la durée, celui-ci doit pouvoir poursuivre sa scolarité en classe de 6ème dans le collège le plus proche de son lieu de résidence.

Par conséquent, je vous invite à leur remettre courant mars 2020 :

- les fiches volets 1 et 2 afin de les compléter accompagnées du modèle de courrier (en annexe du guide)
- ou, si l'adresse réelle de la famille relève du secteur multi-collèges Rosa Parks-Emile Zola ou Anne de Bretagne, l'imprimé bleu « Fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^{ème} dans les collèges publics Rosa Parks, Emile Zola, Anne de Bretagne » accompagné du modèle de courrier.

Vous pouvez bien entendu accompagner ces familles dans leurs démarches et compléter avec eux les fiches Affelnet 6ème.

La domiciliation des familles de voyageurs diffère bien souvent de leur adresse postale. S'agissant de Rennes, de nombreuses familles de voyageurs ont une adresse postale située 68 rue Gros Malhon, (rue sectorisée vers le collège Echange) et il convient d'éviter des effectifs trop lourds au collège Echange.

Par exemple : un élève est stationné à Bruz (adresse réelle) mais a comme adresse administrative 68 Avenue de Gros Malhon à Rennes.

Vous veillerez à saisir la demande de la famille dans Affelnet 6ème de la manière suivante :

- Dans l'onglet « INFORMATION ELEVE » paragraphe « Adresse de l'élève à l'entrée en sixième » : vous saisirez ici l'adresse réelle de vie de l'enfant (lorsqu'elle est connue). Ex ici : Bruz

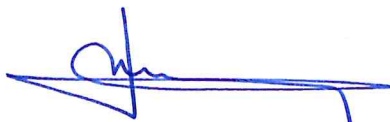
C'est en effet l'adresse de l'enfant à l'entrée en 6ème qui déterminera automatiquement le collège de secteur. De cette façon, l'enfant sera sectorisé au plus proche de son adresse réelle. Ex ici : détermination automatique vers le collège de Bruz

- Dans l'onglet « RESPONSABLES »

Vous saisirez ici l'adresse administrative des parents (ex : 68 avenue Gros Malhon) : c'est bien l'adresse postale qui permettra à la famille de recevoir la notification d'affectation.

Je vous invite à échanger avec les familles afin de les informer de la réception prochaine (à partir du 15 juin 2020) d'un avis d'affectation en collège pour leur enfant. Vous pouvez indiquer que cette affectation constitue une sécurité pour leur enfant, et n'empêche pas le dépôt ultérieur par la famille d'une demande de scolarisation auprès du CNED, demande qui fera alors l'objet d'un examen individualité et attentif.

Je sais pouvoir compter sur votre implication dans ce dossier et je vous remercie par avance pour votre aide.



Christian WILLHELM